

Agence comptable : LYCEE F. FOCH  
1 rue Vieussens  
12 000 RODEZ  
Tél : 05.65.73.08.60  
Mail : 0120022j@ac-toulouse.fr

Etablissement de scolarisation : Collège Pierre Soulages  
Identifiant créancier SEPA : FR36ESD534026

Rodez, le 05/10/2023

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi le prélèvement automatique pour régler les sommes dont vous êtes redevable au titre de la restauration et/ou l'hébergement de votre (vos) enfant(s) scolarisé(s) dans l'établissement collège KERVALLON de MARCILLAC.

Sauf changement dont nous vous préviendrons, les prélèvements seront effectués selon l'échéancier suivant :

Date	Montant prélevé en fonction du régime de l'élève			
	DP4	DP5	Interne (4 nuits et 5 jours)	
10 octobre 2023	65,00	77,00	173,00	
10 novembre 2023	65,00	77,00	173,00	
11 décembre 2023	63,80	77,00	171,80	(*)
<i>Sous total trimestre 1</i>	<i>193,80</i>	<i>231,00</i>	<i>517,80</i>	
12 février 2024	En attente des tarifs définis par la collectivité territoriale.			
11 mars 2024				
10 avril 2024				(*)
10 mai 2024				
10 juin 2024				
10 juillet 2024				(*)

(\*)

Reste dû de la période : le montant ajusté correspondra au solde de la dernière facture qui vous aura été transmise durant le trimestre.

Pour tout renseignement concernant le prélèvement, s'adresser au service gestionnaire du collège de MARCILLAC : tél : 05 65 71 76 65, mail : 0120011X-gest@ac-toulouse.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LYCEE F. FOCH  
L'agent comptable,  
L'AGENT  
COMPTABLE  
Alexia MASSOL  
RODEZ